

Objet **AVIS TRES DÉFAVORABLE AU PROJET ÉOLIEN DE SAINT-PARDOULT**
De Pascal Poirot <poirot.pascal@gmail.com>
À <enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr>
Date 2023-10-18 22:21



Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Les dates et horaires de l'enquête publique de Saint-Pardoult ne me permettaient malheureusement pas de venir vous rencontrer physiquement du fait de mes engagements et alors que, pourtant, je suis à Vervant, à quelques kilomètres de Saint-Pardoult. J'en suis désolé.

Voici donc par mail, un très bref résumé de ce que je souhaitais vous partager.

Tout d'abord, je vous donne un AVIS TRES DEFAVORABLE sur le projet des 3 nouvelles éoliennes de Saint-Pardoult et vous en résume brièvement les raisons.

1) Le Projet n'est pas conforme au SCOT des Vals de Saintonge

L'ensemble des parcs éoliens déjà installés en Vals de Saintonge représentent déjà 130% des objectifs du SCOT en vigueur. Ce chiffre calculé par notre association, m'a été confirmé de vive voix le 27 octobre 2022 par M. Renaud Rosier, Directeur Général des Services Techniques de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge.

Avec les projets déjà autorisés et non encore installés, ce sont donc probablement 160 à 180% des objectifs du SCOT.

De ce fait, tout nouveau projet est illégal car hors SCOT.

Monsieur le Préfet est donc totalement fondé à refuser tout nouveau projet dans les Vals de Saintonge, et celui de Saint-Pardoult en particulier.

2) Ce projet n'est pas non plus conforme à la loi de programmation pluriannuelle de l'énergie, ce qui confirme son illégalité.

En effet, cette loi fixe l'installation de 32 000 MW pour l'éolien terrestre à l'horizon 2028, soit un ratio de 0,50 kW par habitant et de 51 kW par km².

Or, dans les Vals de Saintonge ont déjà été construits ou autorisés à fin juin 2021 de nombreux projets éoliens qui représentent près de 8 kW/habitant soit un ratio 15 fois plus important que l'objectif national 2028 et 290 kW par km², soit près de 6 fois plus l'objectif correspondant dans la loi PPE pour 2028, comme le résume le tableau suivant :

Territoire	Objectifs nationaux 2028 pour l'éolien	
	kW par habitant	kW par km ²
France	0,50	51
Vals de Saintonge	7,74	290
Ratio Vals de Saintonge 2021 / Objectifs France 2028	Plus de 15 fois	Près de 6 fois

Cette hyper concentration éolienne est déjà un grave danger pour notre territoire qui devient de fait une immense centrale électrique.

3) Ce projet porte une grave atteinte à notre patrimoine

Outre les graves problèmes environnementaux que ce projet crée, il sera co-visible avec deux bâtiments UNESCO, l'abbaye royale de Saint-Jean d'Angély et l'église Saint-Pierre d'Aulnay et co-visible avec le château de Vervant depuis la départementale 950 sur laquelle passe plusieurs milliers de véhicules/jour.

Le château de Vervant est un magnifique château, avec 4 ha de jardins à la Française, eux aussi classés et il n'est pas concevable d'attenter aussi à notre patrimoine.

4) Ce projet est néfaste pour le réchauffement climatique contrairement à ce que prétend le promoteur

Enfin, chaque éolienne de plus construite en France dégrade le bilan carbone de notre pays.

C'est un fait scientifique incontestable, rappelé notamment dans le rapport de la commission parlementaire 2019 sur l'impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables, sur la transparence des financements et sur l'acceptabilité sociale des politiques de transition énergétique (2019).

Jean-François Carencu, président de la CRE (Commission de régulation de l'énergie), lors de son audition du 4 avril 2019, est sans ambiguïté sur le sujet : « Le développement des énergies renouvelables électriques ne sert donc pas à réduire les émissions de CO₂. Il faut le rappeler, car on dit beaucoup de mensonges à ce sujet. Cela n'a aucun sens et procède d'une forme de populisme idéologique. ».

D'autre part, la France est très en avance (et non pas en retard comme le prétendent les promoteurs éoliens) sur les autres grands pays Européens dans la maîtrise du CO2 pour sa production d'électricité, comme le montre le tableau suivant qui donne la consommation de CO2 par kWh pour la production d'électricité des principaux pays d'Europe comparables à la France sur la moyenne des 5 dernières années (Données du Ministère de la Transition écologique) :

Émission de CO2 des grands pays Européens (moyenne 5 dernières années en gCO2 /kWh)	
Allemagne	420
Italie	350
Royaume Uni	220
France	70

Parmi les grands pays Européens, la France est donc, de très loin, celui qui émet le moins de CO2 pour la production de son électricité exprimée en gCO2 par kWh ou gCO2 par habitant.

La France n'est donc, de toute évidence, pas en retard, mais au contraire très en avance sur les autres pays Européens. C'est un fait scientifique indiscutable.

D'ailleurs, le rapport de la commission parlementaire 2019 sur l'impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables, sur la transparence des financements et sur l'acceptabilité sociale des politiques de transition énergétique (2019), est également très clair sur ce point lorsqu'il écrit : « La transition du nucléaire vers les énergies électriques intermittentes n'a aucun impact sur le CO2 et ne permet donc pas de lutter contre le réchauffement climatique. Si l'on se fixe pour objectif de diminuer les émissions de CO2 aucune ambiguïté ne demeure quant aux cibles des actions prioritaires à mener : il s'agit du transport (plus de 30%) et du bâtiment (plus de 20%). ».

Lors son audition du 4 avril 2019 devant cette commission, Jean-François Carencu, président de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), est encore plus précis et fait justement remarquer « Il ne faut pas s'y tromper : grâce au mix énergétique décarboné, composé principalement de nucléaire et d'hydroélectrique, **nous émettons six fois moins de CO2 que nos voisins allemands** ».

Rajouter un nouveau projet à Saint-Pardoult irait donc contre la lutte contre le réchauffement climatique.

Je compte donc sur vous pour donner un avis très défavorable sur ce dossier.
Bien cordialement à vous

Pascal Poirot
17400 Vervant